



Ministère de l'Economie Nationale

*Le Ministre*

**COMMUNIQUE OFFICIEL**  
**N° ..003..... /CAB/MIN/ECONAT/MBL/JMK/dag/2015**

Dans le cadre des mesures destinées à éradiquer la fraude sur les importations et la commercialisation des matériaux de construction, dont particulièrement le ciment gris, le Ministère de l'Economie Nationale informe le public que dorénavant le commerce d'importation de ciment gris en République Démocratique du Congo, par tout opérateur économique intéressé, sera conditionné par la détention d'un contrat-programme dûment signé entre ce dernier et le Ministère susmentionné et ce, conformément à l'Arrêté ministériel n° 037/CAB/MIN/ECONAT/MBL/DKL/dag/2015 du 28 mai 2015.

Les services affectés aux postes frontaliers de la République ainsi que les organisations patronales ayant été déjà sensibilisés par voie de correspondance adressée à leurs hiérarchies respectives, le Ministère de l'Economie Nationale en appelle à la vigilance et au concours de la population, principale bénéficiaire de cette mesure, aux fins d'aider le Gouvernement à juguler cette fraude qui porte préjudice au climat des affaires et, par ricochet, à l'essor économique de notre pays.

Fait à Kinshasa, le 17 août 2015

  
**Modeste BAHATI LUKWEBO**